



Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

**Procès-verbal de la 6^{ème} réunion
de la Commission locale de l'eau (CLE)**

28 novembre 2011

Salle Eugène NIBAS de Bouttencourt

Durée :

16h00 – 18h00

Ordre du jour :

- 1) adoption du procès-verbal de la CLE précédente, du 25 juin 2010 (envoyé fin juillet 2010 et téléchargeable sur le site internet de l'Institution de la Bresle) et approbation du présent ordre du jour
- 2) élection des vice-présidents
- 3) adoption du Diagnostic des milieux aquatiques, de l'eau et de ses usages
- 4) point sur l'état d'avancement de l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents
- 5) adoption du rapport d'activités de la CLE – Année 2010
- 6) information sur l'avis de la CLE donné sur le projet de parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche.
- 7) communication sur le SAGE à poursuivre
- 8) remarques et observations diverses

Membres présents ou représentés par mandat

1^{er} collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

* Propositions des Associations Départementales des Maires

M. Jean-Claude BECQUET, Maire de Morienne (mandat à Mme LUCOT-AVRIL)

M. Christian ROUSSEL, Maire de Rieux

M. Michel ANDRIEUX, Maire de Vieux Rouen sur Bresle

M^{me} Virginie LUCOT AVRIL, Maire d'Aumale

M^{me} Brigitte DUCHAUSSOY, Maire de Nesle-Normandeuse

M. Daniel DENIS, Maire de Sénarpont

M. Patrick PERIMONY, Maire de Blargies

* Autres membres du 1^{er} collège

M. Daniel DESTRUEL, Conseiller général de la Somme

M. Francis SÉNÉCAL, Représentant l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Seine-Maritime)

M. Jérôme BIGNON, Représentant l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle pour la Somme, **Président de la CLE**

M. Daniel CAPON, Président du SIAEPA du Liger

2^{ème} collège : Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations

La Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime représentée par M. Georges DE CHEZELLES et M^{me} Florence GÉROUARD (chargée de mission)

La Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) Littoral Normand-Picard représentée par M. Dominique HUCHER

Le Comité départemental de Canoë kayak de la Somme (CDCK 80) représenté par M. Patrice HERMANT

L'Association syndicale autorisée (ASA) de la Bresle représentée par son président, M. Gérard CHAIDRON

La Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) de la Seine-Maritime représentée par M. Anicet MARTIN

La FDPPMA de la Somme représentée par MM. Jean BERTHIER et Jean-Marie PELLETIER ainsi que M. Sébastien HARGER (technicien)

L'Union fédérale des consommateurs (UFC) « Que choisir » Rouen représentée M. Guy PESSY

3^{ème} collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics

L'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN) représentée par M^{me} Fanny OLIVIER et M. Francis CALBA

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) représenté par M. Pascal DOMALAIN

La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime représentée par M. Pascal MAGOAROU

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie (mandat à la DDTM 76)

La Délégation interservices de l'eau et des milieux aquatiques (DISEMA) de la Somme représentée par M. Pierre MOROY

La DREAL de Picardie représentée par M. Jean-Paul VORBECK

Autres personnes présentes

M^{me} Marie-Françoise GAOUYER, Présidente de l'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

M. Jean-Philippe BILLARD, Directeur de l'Institution de la Bresle

M^{me} Magali BERNIZET, Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

Membres excusés

1er collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux

* Propositions des Associations Départementales des Maires

M. Joël MILON, Maire de Nullefont

M. Philippe DALLERY, Maire d'Andainville

M. Jean-Jacques NANTOIS, Maire de Martainneville

M. Michel DIZAMBOURG, Maire de Méneslies

M. Bernard NOBLESSE, Maire d'Inval Boiron

M. William BOUS, Maire de Formerie et M. Laurent MYLLE (son suppléant) , Maire de Lannoy Cuillère **Vice-Président de la CLE**

* Autres membres du 1er collège

M. Thierry LEVASSEUR, Conseiller régional de Haute-Normandie

M^{me} Annie-Claude LEULIETTE, Conseillère régionale de Picardie

M^{me} Marie LE VERN, Conseillère générale de la Seine-Maritime

M. Joël PATIN, Conseiller général de l'Oise

M. Joël HUCLEUX et M^{me} Nathalie BYTEBIER (sa suppléante), Vice-Présidents de la communauté de communes de Picardie Verte

M. Pierre VIGREUX et M. Jean-Louis GALLAND (son suppléant), SMEA de la Région d'Eu

M. Jean-Pierre TROLEY, Maire de Longroy et M. Jean-Claude QUENOT (son suppléant), Maire de Monchaux Soreng

M. Bernard THÉRATE, Président du SIAEPA Vimeuse

M. Hubert THOPART, Président du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Le Liger

M. Nicolas PLÉ, Président du syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse

2ème collège : Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Somme ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Oise ou son représentant

Monsieur le Président du Pôle mondial de flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle ou son représentant

Monsieur le Président de l'association Picardie Nature ou son représentant

Monsieur le Président du Comité départemental du tourisme (CDT) de Seine-Maritime ou son représentant

Monsieur le Président Association nationale pour la protection des eaux et des rivières (ANPER) – Délégation régionale TOS Haute-Normandie Picardie ou son représentant

Monsieur le Président de la Société GHEERBRANT, représentant les producteurs d'hydroélectricité, ou son représentant

3ème collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics

M. le Préfet coordinateur de bassin

M. le Préfet de Seine-Maritime représenté par M. le Sous Préfet de Dieppe

L'Agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie

L'Agence régionale de santé (ARS) de Picardie

La Direction départementale des territoires (DDT) de l'Oise

Autres personnes excusées

M^{me} Gwenaële MELENEC, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

M. Jany TUEUR, Service Environnement – Conseil général de l'Oise

M^{me} Anne SIRON, Responsable du département Politique de l'eau – Direction de l'environnement – Conseil régional de Picardie

M^{me} Albane GUIGNARD – Chargée de projet – Direction de l'environnement – Conseil général de la Seine-Maritime

M. Jérôme BIGNON, Président de la CLE, ouvre la séance en saluant les membres présents et en les remerciant d'être venus.

1) Adoption du procès-verbal de la CLE précédente et approbation du présent ordre du jour

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE modifiées, adoptées le 26 juin 2009, les membres de la CLE, en début de séance, adoptent le procès-verbal de la séance précédente et approuvent l'ordre du jour qui leur est proposé.

*** Adoption du procès-verbal de la CLE de juin 2010**

Le Président BIGNON rappelle que le procès-verbal a été envoyé fin juillet 2010 à chaque membre et qu'il est téléchargeable sur le site internet de l'Institution de la Bresle.

Il rappelle également les points de l'ordre du jour qui avaient été traités :

- adoption de l'état initial,
- décision de la CLE de réaliser une cartographie des zones humides et de demander à l'Institution de la Bresle d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- approbation d'un protocole d'accord CLE-Institution de la Bresle,
- adoption du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2009,
- présentation de l'action de communication menée sur le SAGE (affiche/livret sur le SAGE et site internet de l'Institution),
- présentation de point divers (changements dans la composition de la CLE, avis sur un dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (épandage des boues de la station d'épuration de Dieppe) et avis sur le périmètre du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers).

Le Président BIGNON demande si les membres ont des observations à faire. Personne ne se manifestant, il demande si quelqu'un souhaite s'opposer à l'adoption de ce procès-verbal. Aucun membre ne s'y opposant, le Président BIGNON demande si un membre souhaite s'abstenir de voter. Aucun membre ne manifestant ce souhait, le Président BIGNON déclare que le procès-verbal de la CLE précédente est adopté, à l'unanimité des membres présents.

*** Approbation de l'ordre du jour de la réunion de ce jour**

Le Président BIGNON énumère l'ordre du jour (figurant en page de garde).

Avant de le proposer pour approbation, il indique un changement dans l'intitulé du troisième point de cet ordre du jour, relatif au Diagnostic. En effet, il annonce qu'il ne sera pas possible de l'adopter en l'état mais il propose de conserver ce point pour en discuter. Il précise que cela sera détaillé plus précisément dans le point 3.

Suite à cela, il demande si les membres ont des observations à faire. Personne ne se manifestant, il demande si quelqu'un s'oppose à l'approbation de cet ordre du jour. Aucun membre ne s'y opposant, le Président BIGNON demande si un membre souhaite s'abstenir. Aucun membre ne manifestant ce souhait, le Président BIGNON déclare que le présent ordre du jour est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

Fanny OLIVIER, représentant l'AESN, demande que les documents de séance soient envoyés au minimum 15 jours avant la réunion et si possible au format papier.

Jean-Paul VORBECK ajoute que l'accès aux documents mis sur une plateforme d'échanges n'est pas toujours facile.

Le Président BIGNON propose que les documents soient envoyés dans un premier temps sur un CD et que si une personne rencontre un problème pour la lecture des documents, elle pourra solliciter l'animatrice du SAGE pour en recevoir un exemplaire au format papier.

Francis CALBA demande que les invitations soient également envoyées au format papier.

L'animatrice du SAGE indique, qu'en effet, les invitations sont envoyées uniquement par mail aux membres du 3^{ème} collège (services de l'Etat) mais que s'ils le souhaitent un envoi papier sera fait.

2) Election des vice-présidents

Le Président BIGNON rappelle qu'il y a 3 vice-présidents (un pour chaque département) et que les derniers en date ont été élus en 2009 : M. MYLLE (maire de Lannoy Cuillère) pour

l'Oise, M. LOIN (Conseiller général du canton de Blangy sur Bresle) pour la Seine-Maritime et M. PECQUERY (Conseiller général du canton de Gamaches) pour la Somme.

Lors des élections cantonales de mars dernier, MM. LOIN et PECQUERY n'ont pas été réélus dans leurs fonctions de Conseillers généraux ; il convient donc de nommer 2 nouveaux vice-présidents.

Il rappelle également que les vice-présidents sont élus par les membres du 1^{er} collège uniquement.

Il demande si les membres souhaitent un vote à bulletin secret. Les membres présents répondant pas la négative, il demande si des membres souhaitent se porter candidat à ces deux sièges vacants.

M. Daniel DESTRUEL, Conseiller général de Gamaches, se porte candidat pour la Somme. **Le Président BIGNON constate que personne d'autre ne se porte candidat. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette candidature. Personne ne s'y opposant, il demande si quelqu'un souhaite s'abstenir. Personne n'exprimant ce souhait, M. DESTRUEL est élu, à l'unanimité des membres présents, Vice-président de la CLE pour représenter la Somme.**

M. Francis SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, se porte candidat pour la Seine-Maritime.

Le Président BIGNON constate que personne d'autre ne se porte candidat. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette candidature. Personne ne s'y opposant, il demande si quelqu'un souhaite s'abstenir. Personne n'exprimant ce souhait, M. SÉNÉCAL est élu, à l'unanimité des membres présents, Vice-président de la CLE pour représenter la Seine-Maritime.

3) Diagnostic des milieux aquatiques, de l'eau et de ses usages

Le Président BIGNON fait un rappel de l'historique sur ce dossier :

- l'état initial des milieux et des usages de l'eau a été adopté en juin 2010 ;
- une réunion de travail, où l'ensemble des membres de la CLE a été invité et ont reçu les documents préparatoires, a été organisée fin février. Le compte-rendu a été envoyé fin mai. Un erratum sur les propos M. HUCHER, représentant la CCI, est distribué en séance.
- les membres de la Commission permanente se sont réunis en juillet pour préparer la réunion de ce jour et compléter la version du Diagnostic présenté. Le compte-rendu est également distribué en séance.

Le Président BIGNON explique qu'à l'origine, l'objectif de la réunion de ce jour était de faire adopter ce document en séance. Cependant, bien que le travail soit déjà bien avancé, les services de l'Etat ont jugé qu'il n'était pas suffisamment abouti.

L'Agence de l'eau explique que les exigences de rédaction des SAGE ont évolué suite à la loi sur l'eau de 2006 et l'arrêté modifiant les SAGE de 2007 (ajoutant la rédaction du PAGD et du règlement) et qu'il serait dommage, parce que le Diagnostic n'est pas assez robuste, que le SAGE soit retoqué plus tard.

Le Président BIGNON indique qu'il était prévu de proposer, lors du prochain Conseil d'administration de l'Institution de la Bresle (structure porteuse du SAGE), de faire appel à un bureau d'études pour rédiger les phases suivantes des « Tendances et scénarii » et du « Choix de la stratégie ». Il demande s'il ne serait pas opportun d'élargir la mission du bureau d'études qui pourrait finaliser la rédaction du Diagnostic.

M. DENIS, maire de Sénarpont, fait remarquer que de sous-traiter la rédaction des documents du SAGE va entraîner un coût supplémentaire.

Le Président BIGNON lui répond que ce ne sera pas très onéreux et que le recours à un prestataire permettra de gagner du temps dans la rédaction des documents.

Les membres présents acceptent le recours à un bureau d'études pour finaliser le Diagnostic et pour réaliser les phases suivantes. Le Président BIGNON ajoute que tout ceci sera débattu lors du CA de l'Institution de la Bresle qui se tiendra la semaine qui suit.

M. MAGOAROU représentant la DDTM 76, indique qu'il a mandat de la DREAL Haute-Normandie et que cette dernière a fait parvenir à l'animatrice du SAGE des remarques sur la forme (et notamment sur l'organisation du document) et sur le fond ainsi que sur les enjeux et les objectifs. Il ajoute que les remarques de fond de la DREAL concernent principalement la partie enjeux et objectifs où, par exemple, il pourrait y avoir le regroupement d'enjeux puisqu'ils nécessiteront des actions communes.

Il revient sur l'importance d'avoir un document robuste et partagé par tout le monde. Il exprime son accord pour qu'un groupe de travail se réunisse pour écrire les choses avec plus de lisibilité (présentation plus dynamique, plus diagnostique, etc...) et qu'ensuite un bureau d'étude finalise ce document.

M. VORBECK, représentant la DREAL Picardie, propose de ne pas arrêter l'externalisation de la rédaction du SAGE à la phase « Choix de la stratégie » mais d'aller jusqu'au bout de la rédaction du SAGE, PAGD et règlement inclus.

M. CALBA, représentant l'Agence de l'eau souligne que le Diagnostic présenté est trop fragmenté et est dur à appréhender. Il indique qu'il s'agit dans ce document d'expliquer en quoi on ne va pas atteindre le bon état. Il ajoute qu'il faut un bon Diagnostic pour pouvoir ensuite décliner correctement, dans le PAGD et le règlement, les actions à entreprendre : si le diagnostic n'est pas bon, on ne prescrira pas le bon remède. La mise en évidence des enjeux et objectifs par thème ou la réalisation d'une synthèse est primordiale.

Il ajoute qu'il a le sentiment que la cellule d'animation du SAGE travaille de façon trop isolée et qu'il ne faut pas qu'elle hésite à solliciter les services de l'Agence de l'eau.

Le Président BIGNON répond que la position du bassin versant de la Bresle en limite donc en fin (ou en début) de département et de région peut laisser ce sentiment d'isolement aux services nous regardant de Rouen ou d'Amiens. Il ajoute que pour la rédaction des documents et des CCTP, nous irons rechercher ce qu'il s'est fait ailleurs pour nous en inspirer.

Le Président BIGNON note que des corrections sont à apporter au document mais qu'étant donné qu'aucune grosse faute ou contresens n'a été identifié, le travail à sous-traiter ne sera pas de refaire le document dans sa globalité mais de le finaliser.

Ainsi, il propose, en premier lieu, d'organiser une réunion de travail pour voir ce qu'il est possible de corriger en interne et de définir quelle part restera au bureau d'études. Ensuite, il faudra rédiger le CCTP et lancer le marché. Puis, il faudra organiser une réunion de CLE avec le bureau d'études dès qu'il sera recruté.

Fanny OLIVIER précise que des CCTP ont été envoyés à la cellule d'animation du SAGE et que d'autres sont disponibles sur le site internet Gest'eau.

Le Président BIGNON demande s'il est possible d'adopter les grands thèmes aujourd'hui.

Fanny OLIVIER répond que les grands thèmes ne posent pas de problème.

Le Président BIGNON rappelle les grands thèmes :

Thème 1 : Gestion des milieux aquatiques

Thème 2 : Inondation et érosion

Thème 3 : La ressource en eau

Thème 4 : Prélèvements et rejets

Thème 5 : Développement et valorisation du patrimoine et des activités de loisirs et de tourisme

L'animatrice du SAGE indique que la DREAL Haute-Normandie souhaite que la notion de fonctionnalité soit ajoutée dans l'intitulé du thème 1.

Fanny OLIVIER demande que le terme ruissellement apparaisse dans l'intitulé du thème 2.

Aucune remarque n'est formulée pour les thèmes suivants.

Le Président BIGNON dresse une feuille de route :

- rédaction d'un CCTP pour la finalisation de la rédaction du Diagnostic et la réalisation des deux phases suivantes, partagé par tous ;
- organisation d'une réunion de travail, durant la deuxième quinzaine de janvier, pour travailler sur les points que l'on souhaite ;

- organisation d'une réunion de CLE pour travailler avec le bureau d'études retenu pour cadrer son travail.

M. HUCHER souhaite ne pas être averti des réunions seulement 8 jours avant afin de pouvoir avoir le temps de digérer et d'analyser les documents de travail.

Il ajoute qu'il est dommage qu'avec le travail réalisé en temps et en heure par les membres de la CLE, on en arrive à un stade où il faille recruter un bureau d'études pour le finaliser. Il exprime son impression d'avoir perdu son temps.

Le Président BIGNON répond que devant certaines situations, il faut être réaliste et continuer à faire avancer les choses pour justement ne pas risquer d'en perdre davantage.

4) Point sur l'état d'avancement de l'étude de délimitation des zones humides de la Bresle et de ses affluents

Le Président BIGNON rappelle que la décision de réaliser cette étude a été prise en CLE en juin 2010. Suite à cela, l'Institution de la Bresle, sollicitée sur ce point, à accepter en octobre 2010 d'en porter la maîtrise d'ouvrage.

Il en présente ensuite succinctement l'état d'avancement :

- Décembre 2010 : Réunion technique avec les financeurs, les DREAL, les DISE, etc...
- Février 2011 : Composition du Comité de pilotage (COPIL)
- Mars/avril : Consultation des membres du COPIL sur le cahier des charges
- Mi-mai à mi-juin puis de début juillet à mi-août : Consultation des entreprises
- Septembre et octobre : deux réunions des membres de la Commission d'appel d'offres de l'Institution de la Bresle
- 24 octobre : Notification d'attribution du marché au bureau d'études SCE

Il ajoute que la réunion de démarrage de cette étude, où les membres du Comité de pilotage (Communautés de communes, Conseils généraux et régionaux, syndicats de rivières, Fédération de pêche et de chasse, Chambre de commerce et d'industrie, Conservatoires régionaux d'espaces naturels, Agence de l'eau, services de l'Etat, etc...) sont invités, est programmée le 05 décembre prochain.

L'animatrice du SAGE ajoute qu'une plaquette de communication sur les multiples fonctions des zones humides et expliquant la réalisation de l'étude citée plus haut, a été envoyée aux mairies du bassin versant.

5) Adoption du rapport d'activités de la CLE – Année 2010

Le Président BIGNON rappelle que la rédaction du rapport annuel des activités de la CLE et l'envoi au Comité de Bassin, au Préfet coordinateur de bassin et aux Préfets des trois départements est réglementairement demandé.

L'animatrice indique que ce bilan est composé de deux parties. La première partie fait le bilan des activités de la CLE et indique les réunions qui se sont tenues ainsi que les avis rendus par la CLE.

La seconde partie concerne le bilan des activités de l'animatrice en relation avec ses missions (animation technique des réunions, préparation des documents du SAGE, suivi financier, préparation des outils de communication et promotion du SAGE).

Le Président BIGNON demande si quelqu'un s'oppose à l'adoption de ce document. Personne ne s'y opposant, il demande si quelqu'un souhaite s'abstenir. **Personne ne se manifestant, le rapport d'activités de la CLE, pour l'année 2010, est adopté à l'unanimité des membres présents.**

6) Information sur l'avis de la CLE donné sur le projet de parc naturel marin à l'ouvert des estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche

L'animatrice du SAGE explique que l'estuaire de la Bresle faisant partie du périmètre proposé pour la création de ce parc naturel marin, la CLE a été consultée pour avis.

Aucune date de réunion de CLE n'étant prévue pendant la période de consultation, l'avis des membres de la Commission permanente a été sollicité pour répondre au nom de la CLE.

L'avis rendu sur ce projet fut le suivant :

« Parc naturel marin et SAGE ont ce même objectif de concilier les multiples usages en veillant à la préservation voire à la restauration des écosystèmes et des peuplement animaux et végétaux qui y vivent. Les territoires de ces deux structures sont le prolongement l'un de l'autre et les inter-connexions qui se produisent font que les effets de certaines actions menées sur l'un de ces deux territoires pourront être suivis sur l'autre. Pour ces raisons, nous souhaitons donner un avis favorable sur ce projet, que ce soit concernant les limites du périmètre (incluant l'embouchure de la Bresle), la composition du Conseil de gestion et les orientations de gestion. »

Ne voulant pas être accusé de juge et partie, le Président BIGNON, également Président des Aires Marines Protégées a sollicité M. MYLLE, vice-président, pour signer l'avis rendu.

Le Président BIGNON fait un point d'actualité : le rapport présenté par M^{me} Marie-Dominique MONBRUN a été adopté à l'unanimité moins une voix, celle des pêcheurs à cause du périmètre. En effet, ils auraient souhaité que le périmètre inclus l'estuaire de l'Yères et remonte jusqu'à la Belgique (périmètre proposé de l'estuaire de la Bresle à celui de la Slack, inclus)

Il ajoute qu'il y a également eu des remarques sur la composition du Conseil de gestion et notamment concernant le sentiment d'une sous ou d'une sur-représentés de certains collègues.

Sur les 100 organismes publiques et privés consultés, il y a eu peu d'avis "contre" et quelques avis "favorable avec réserve".

Le Conseil national de protection de la nature doit rendre son avis le 02 décembre ; un décret de création du parc pourrait être signé avant la fin de l'année.

7) Communication sur le SAGE à poursuivre

Le Président BIGNON rappelle qu'une **affiche sur le SAGE et un livret complémentaire** ont été réalisés par un petit groupe de travail en 2009. Ces documents avaient été envoyés à toutes les mairies du bassin versant puis aux Communautés de Communes, aux Syndicats d'eau et d'assainissement et aux Syndicats de rivière et de bassin versant pour faire connaître le SAGE.

L'animatrice du SAGE indique qu'il était prévu de renouveler cette action en se basant sur le Diagnostic validé. Le Président BIGNON propose que cette action soit décalée à 2012.

Ensuite, l'animatrice rappelle que, sur le site internet de l'Institution de la Bresle accessible à l'adresse <http://www.eptb-bresle.com>, le SAGE a sa partie propre où les membres peuvent aller rechercher les comptes-rendus, les délibérations, les documents produits par la CLE, etc... et toutes les informations utiles sur la démarche SAGE et sur le SAGE de la Vallée de la Bresle en particulier.

Les documents de travail ne sont en revanche pas mis en ligne pour éviter que des informations non validées par la CLE soient diffusées à tort.

8) Remarques et observations diverses

Le Président BIGNON demande si des membres ont des remarques ou observations à faire.

Personne ne se manifestant et l'ordre du jour étant épuisé, le Président BIGNON lève la séance en remerciant les membres d'être venus.